



minka
INTERNATIONAL
réseau de soutien à l'agriculture
familiale durable

D'a
Désertif'
actions
2026 6^e édition

ATELIER NATIONAL DESERTIF'ACTION EN RDC POUR PREVENIR CONTRE LES EFFETS NEFASTES DE LA SECHERESSE DANS LE BASSIN DU CONGO

« La gestion durable des eaux du bassin du Congo, facteur de lutte
contre la sécheresse en Afrique Subsaharienne »



Kinshasa, le 19 Août 2025

RAPPORT D'ATELIER



“

***Ensemble, construisons un avenir où l'eau,
source de vie, sera gérée de manière
durable, souveraine et solidaire.***

”

1. Introduction



Soucieux de contribuer à la gouvernance équitable et durable des eaux du bassin du Congo en vue de prévenir et de lutter contre la désertification, le CENADEF a organisé le Mardi 19 Août 2025 dans la salle Munzihirwa de la Paroisse Sacré-Cœur à Kinshasa-Gombe, un atelier national « Désertif'Action en RDC : Prévenir contre les effets néfastes de la sécheresse dans le Bassin du Congo » avec comme thème : la gestion durable des eaux du bassin du Congo, facteur de lutte contre la sécheresse en Afrique Subsaharienne avec l'appui technique de CARI Asbl et Réseau Minka International.

Environs 45 participants venus des organisations qui interviennent dans le domaine environnemental et agricole ont pris part à cet atelier.

1.1. Contexte

A travers le monde, l'eau a une incidence vitale sur l'être humain et la biodiversité. De par son caractère indispensable, l'eau constitue l'un des enjeux majeurs pour l'humanité face aux défis liés au développement durable, à la lutte contre la pauvreté et au changement climatique.

L'eau est un bien vital et stratégique, au cœur des dynamiques écologiques, sociales et économiques de l'Afrique Centrale. Le bassin du fleuve Congo, deuxième plus vaste bassin fluvial au monde, couvre environ 13 % du continent africain. Il renferme un immense potentiel hydrique et joue un rôle crucial dans la régulation des cycles de l'eau, le stockage de carbone via les forêts (estimation de 29 Gt de carbone) et la biodiversité.

Avec ses réserves d'eaux estimés à 50% du total continental et 25% d'eaux douces mondial, la RDC se présente comme une alternative à la sécurité de l'eau de surface. Dominées par le fleuve Congo et ses affluents avec un débit moyen d'environ 41 000 m³/s, le bassin du fleuve Congo représente 98 % de la superficie du pays et fournit au pays l'un des plus vastes réseaux fluviaux au monde.

Malgré ces potentialités, la RDC reste confrontée à des défis majeurs, notamment :

Le paradoxe hydrique

La RDC qui possède plus de 50% des réserves d'eau du continent africain et 25 % de réserves d'eaux douces du monde, se présente comme une alternative à la sécurité de l'eau de surface dominées par le fleuve Congo et ses affluents avec un débit moyen d'environ 41 000 m³/s, qui le place le deuxième plus grand débit au monde. Le bassin du fleuve Congo représente 98 % de la superficie du pays et fournit au pays l'un des plus vastes réseaux fluviaux au monde .

Toutefois, l'accès à l'eau potable tant en milieu urbain que rural, la diminution de la pluviométrie dans certaines provinces, la dégradation des terres, etc. demeurent des défis majeurs pour la RDC.

Le projet de transfèrement de l'eau : Transaqua

Lancé dans les années 1990, le projet « Transaqua » vise à transférer l'eau de la rivière Ubangi, un affluent du fleuve Congo vers le lac Tchad par un canal de 2 600 km. Mais, ce projet suscite de vives inquiétudes entre autres sur : la réduction du débit du fleuve Congo, le risque sur le projet hydreléctrique Inga, l'impact sur la biodiversité aquatique, les tensions géopolitiques, autour de ce transfert etc.

La sécheresse et la crise écologique

Bien que tropicale, la RDC connaît de plus en plus une baisse de la pluviométrie dans certaines provinces comme le Haut-Katanga, le Kasai, le Kwango et l'Ituri, qui impacte les petits producteurs familiaux, la disponibilité de l'eau, la nutrition, la santé publique et entraîne une vulnérabilité socio-économique grandissante en milieu rural et périurbain.

Les migrations climatiques et la désertification

L'insécurité climatique et les tensions sur l'accès à l'eau sont à l'origine des migrations massives vers la RDC, notamment depuis les zones sahéliennes. En 2021, des éleveurs Mbororo fuyant la sécheresse au Tchad et au Soudan et en quête de pâturages se sont installés dans le nord-est du pays. La cohabitation avec les communautés locales (Haut-Uélé, Ituri, etc.) a occasionné les conflits d'usage de terres et d'eau, aggravé la pression sur des écosystèmes déjà fragiles et accéléré la déforestation.

C'est ainsi que, cet atelier a ouvert un cadre de réflexion autour des sujets abordés ci-dessous pour prévenir les risques liés à la gestion de l'eau et la lutte contre sécheresses en RDC. Il a à l'issue des travaux en plénière, posé les bases pour la mise en place d'un mécanisme de plaidoyer fort en faveur de la gestion durable des eaux du bassin du Congo, facteur de lutte contre la sécheresse en Afrique Subsaharienne.

1.2. De la Cérémonie d'ouverture



Prenant la parole, la Directrice Générale du CENADEF a relevé les enjeux climatiques et écologiques et la nécessité pour la RDC d'assurer une gestion durable des ressources en eau qu'elle regorge. Elle a brossé le contexte face au paradoxe de la RDC, riche en dotation de réserve d'eaux douces (plus de 50% du continent) et pauvre en accès à l'eau potable et vulnérable aux effets de changement climatique. Elle a encouragé tous les participants à partager leurs expériences, connaissances et idées pour explorer des solutions innovantes et durables afin de mieux comprendre les effets de la gestion de l'eau sur la sécheresse et dégager des positions communes de plaidoyer en amont de la Convention Désertification prévue en 2026.

2. Le déroulement des travaux

Il y a eu cinq communications qui ont été faites durant l'atelier :

Communication 1 : Gouvernance des ressources en eau

Communication 2 : Sécheresse, désertification et agriculture : Cartographie des zones à risques.

Communication 3 : Projet Transqua – Entre risques et alternatives

Communication 4 : Migrations climatiques et pression sur les ressources

Communication 5 : Comment concilier les différents usages des ressources en eau et l'agroécologie en vue d'anticiper et de gérer les situations de sécheresse en limitant les risques de conflit.



1^{ère} Communication :

SECHERESSE, DESERTIFICATION ET AGRICULTURE : CARTOGRAPHIE DES ZONES A RISQUES



Mr ENOCK NGOYI LUMAMI

Professeur Assistant à la faculté des sciences agronomique
de l'Université de Kinshasa

Dans son exposant, l'intervenant a indiqué que la RDC est caractérisée par 3 grandes zones climatiques (Equatorial, Tropical et des Montagnes) avant de revenir sur quelques aspects caractéristiques actuels dont la dépendance à l'agriculture, le taux élevé de dégradation des terres évalué à plus de 65% des terres productives, la ratification de la convention des Nations-Unies sur la lutte contre la désertification depuis 1997, l'existence d'un plan national contre la désertification et la difficulté d'accès aux données...

Il a défini la sécheresse comme étant une période prolongée de carence en eau caractérisée par la diminution ou l'absence des précipitations et des ressources en eaux (rivières, nappes, lacs), la hausse des températures, etc. ; il a en outre, établi l'interdépendance entre la sécheresse, la désertification et les mauvaises pratiques agricoles.

Effectuant un rapprochement entre la sécheresse, la désertification (dégradation des terres lié à la perte de leur valeur et de leur productivité) et l'agriculture, l'intervenant a affirmé que la sécheresse entraîne des stress

hydriques qui limitent la production agricole, réduisent la disponibilité en eau et accentuent la désertification.

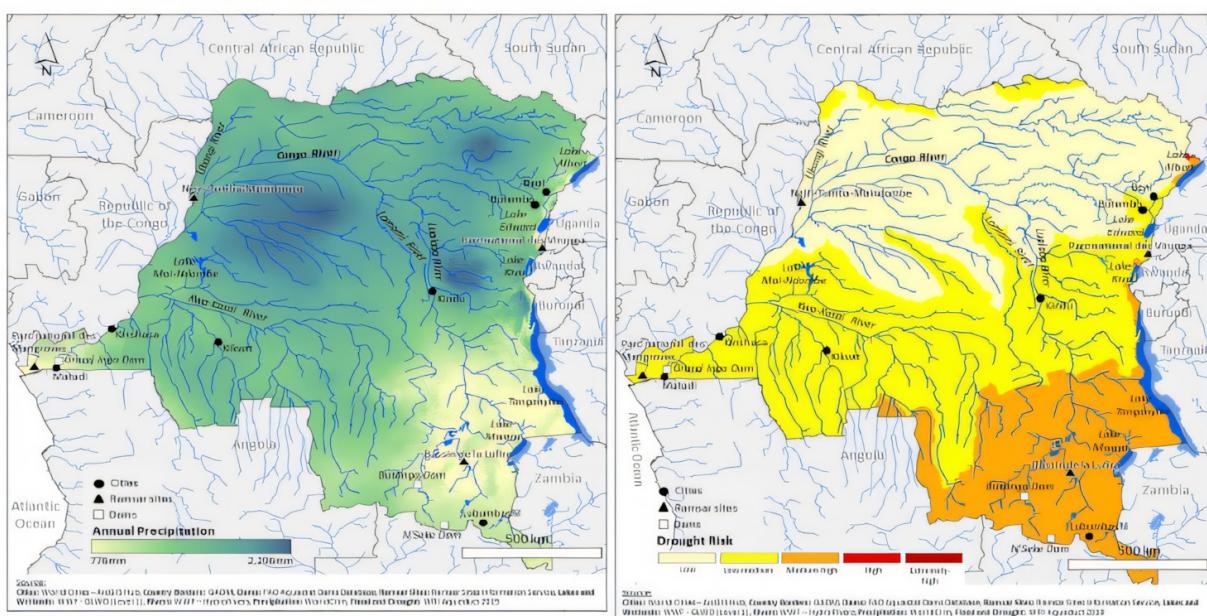
Il a souligné que l'évolution climatique et hydrique de la RDC de 1991 à 2020 indique une diminution des précipitations et l'augmentation de la température sur les parties Sud du pays (les provinces du Kongo Central, Kwango, Kwilu et Kinshasa) et Sud-Est (Haut-Katanga, Lualaba et Haut Lomami), caractérisées par une pression démographique, minière et agricole.

Il a préconisé la pratique de l'agriculture résiliente (agroforesterie, techniques de conservation, irrigation) dans les zones à haut risque comme solutions alternatives pour la lutte contre la sécheresse et une approche multisectorielle qui prenne en compte les méthodes de gestion durables des terres ainsi que la gestion efficiente des eaux.

Cartographie des zones à risque de la sécheresse en RD Congo

Ressource en eau de la RDC

Risque de sécheresse



Questions / Réponses :

Quelques questions ont été soulevée en rapport les thématiques ci-après : la désertification en RDC et les zones à risques, l'influence des déserts de Sahara et Kalahari sur le bassin du Congo, l'importance de l'adhésion de la RDC à la muraille verte de la SADC et celle du SAHARA-DJIBOUTI.

En réponse, l'intervenant a précisé qu'en RDC, il n'y a pas de désertisation, mais elle fait face à la sécheresse dans la partie Sud du pays pour des raisons évoquées plus haut par le fait de l'homme. Il a ajouté le rôle que joue l'avancée de deux déserts, surtout celui de Kalahari sur l'impact de changement climatique en RDC.

Il a enfin justifié l'adhésion de la RDC à la muraille verte de la SADC pour des raisons de prévention contre la sécheresse et soutenir les efforts des pays d'Afrique Australe, en proie à la désertification.



2e communication :

PROJET TRANS-AQUA ENTRE RISQUES ET ALTERNATIVES



Mr Trésor BONDJEMBO Expert
École générale de l'eau de l'Université de Kinshasa

L'intervenant a relevé que le projet TRANSAQUA est un vieux projet d'ingénierie hydraulique proposé par les experts Italiens de l'entreprise Bonifica SpA, visant à transporter une partie des eaux du bassin du Congo à partir de la rivière Ubangi située au Nord-Ouest du pays vers le bassin du lac Tchad, via un canal qui parcourt la République Centrafricaine jusqu'à la vallée du fleuve Chari, affluent et principale tributaire du Lac Tchad.

Ce projet comporte les constructions des barrages hydroélectriques, des voies navigables et des mécanismes d'appui à l'agriculture et la pêche pour répondre aux besoins des pays environnents le lac Tchad, qui connaissent une démographie croissante de ses populations et une baisse drastique du niveau d'eau due à la sécheresse.

En outre, il a évoqué les inégalités dans la répartition des ressources en eau, la déforestation et la baisse de la pluviométrie, le régime irrégulier de la rivière Chari,

l'Ensablement du fleuve Chari et du lac Tchad et d'autres besoins anthropiques comme raisons du transfèrement de l'eau.

Le projet s'articule autour de 4 axes majeurs :

- Le détournement des eaux : les eaux des affluents du fleuve Congo (Ubangi et Sangha) seraient détournées vers le Lac Tchad, via le fleuve Chari ;
- La création d'un canal : un canal colossal traverserait la Centre-Afrique jusque dans la vallée du fleuve Chari, principal affluent du Lac Tchad ;
- La Production d'énergie : en plus de la restauration des eaux du Lac Tchad, le projet faciliterait la production d'énergie hydroélectrique ;
- La création des voies navigables : le canal servirait également de voie de transport, connectant le bassin du Lac Tchad au réseau fluvial du Congo, ce qui faciliterait le commerce inter-régional.

Toutefois, l'expert a qualifié ce projet de crime environnemental au regard des impacts néfastes sur le fleuve Congo, la biodiversité, les communautés environnantes et la production de l'énergie électrique suite aux perturbations du débit du Fleuve et la perte de son régime régulier.

Il a mentionné le risque des tensions sociales susceptible de déclencher des conflits fonciers et de l'insécurité aux communautés impactées, y compris les risques de propagation de maladies, la perte des valeurs culturelles et coutumières. Il a relevé également les risques que présentent les travaux d'aménagement d'un tel chantier, et sa capacité à détruire des habitats naturels et la menace des nombreuses espèces endémiques dans la zone de passage.

Evoquant la fragilité géopolitique dans la région, l'Expert a insisté sur le fait qu'un tel projet pourrait également créer des tensions entre les pays du bassin du Congo et ceux du bassin du lac Tchad, impactant une stabilité régionale déjà fragile.

En 2019, les OSC avaient alerté les autorités politico-administratives pour les conséquences

d'un tel projet sur les économies de la RDC et des pays voisins pour des raisons sus-évoquées. Pour conclure, il a formulé les recommandations suivantes :

- Renforcer la coopération régionale entre les pays du Bassin du Congo et du lac Tchad (CBLT) ;
- Gestion intégrée des bassins versants : plutôt que de déplacer l'eau sur de longues distances, une gestion plus efficace de l'eau existante dans la région du Lac Tchad pourrait être mise en oeuvre. Cela inclut la restauration des zones humides, la lutte contre l'érosion et la sédimentation, et une meilleure gestion des ressources en eau souterraine.
- Restaurer le projet du couloir vert tout en développant les techniques d'irrigation durable : l'adoption de méthodes d'irrigation plus efficaces, (goutte-à-goutte) ou l'irrigation au seau, optimise l'utilisation de l'eau pour l'agriculture principale consommatrice d'eau dans la région.
- Technologies de dessalement et de traitement des eaux pourraient fournir de l'eau douce de manière locale, réduisant ainsi la dépendance



Questions / Réponses :

Quelques questions soulevées ont principalement porté sur la légalité d'un tel transfèrement au regard de la loi congolaise; l'existence d'une étude scientifique d'analyse d'impacts; la quintessence d'une telle initiative alors que la RDC est à son tour sous menace de la sécheresse; le lien entre la sécheresse du bassin du Lac Tchad et l'arrivé des d'immigrés Mbororo en RDC, la possibilité d'effectuer ce transfèrement à partir de l'embouchure du fleuve Congo à Banana ; les éventuels risques de conflits ouverts entre les pays du Bassin du Lac Tchad et la RDC...

En réponse, l'expert a fait remarquer qu'il n'y a pas que le Projet Transqua porté par le Tchad, mais aussi celui de la Lybie et de l'Afrique du Sud qui sollicitent aussi les eaux du bassin du Congo à travers d'éventuels mécanismes de transfèrement : pipe-lines, ballons flottants, tanks, etc.

Il a en outre indiqué la complexité d'analyser la légalité d'une initiative transfrontalière, au regard des textes réglementaires congolais. L'expert a évoqué que la législation congolaise conditionne tout transfèrement d'eau par l'organisation préalable d'un référendum.

Il a relevé qu'à ce stade, aucune étude scientifique d'impacts sociaux et environnementaux n'a été réalisée. Il a établi un lien direct entre la sécheresse et l'installation massive des Mbororo venus du Tchad à cause de la porosité des frontières du pays.

Il a toutefois évoqué l'abandon du projet Aqua dans l'actualité internationale au profit d'un transfèrement des eaux à partir de l'embouchure du Fleuve Congo.



3e communication :

MIGRATIONS CLIMATIQUES ET PRESSION SUR LES RESSOURCES



Alexandre TONATONA

Professeur ordinaire à la faculté des sciences agronomiques de l'Université de Kinshasa

Il a relevé quelques cas pratiques observés en RDC :

- Sud-Ubangi : pressions sur la forêt communautaire dues à l'installation des réfugiés dans le territoire de Zongo ;
- A l'Est et au Nord-Est (Nord-Kivu, Ituri), les gens fuient non seulement les conflits mais aussi les effets du climat : l'érosion, les pluies intenses, la déforestation...

Cela augmente la pression sur les terres forestières et conflits coutumiers sur les zones où ils s'installent, les migrants Mbororo chassés en 2019 et revenus en 2023 à la recherche pâturage.

- Dans le Haut-Katanga ou le Tanganyika, des éleveurs changent de zones à cause de la sécheresse, il y a augmentation de la migration pastorale vers les zones boisées. Ce qui entraîne des disputes entre agriculteurs et éleveurs.

Enfin, il a relevé quelques opportunités à l'instar du dynamisme économiques local avec l'apport de main-d'œuvre, la revalorisation de zones rurales sous-peuplées ; le renforcement de la résilience par les savoirs des migrants, ...

Questions / Réponses :

Les différentes questions des participants ont tourné autour des aspects sécuritaires, l'absence des données sur la gestion des migrations climatiques internes. En réponse, l'intervenant a déploré la porosité des frontières et le fait que les questions sécuritaires ne soient pas bien prises en compte dans la stratégie nationale alors que les réfugiés servent parfois de base arrière aux rébellions. Il a aussi déploré la non mise des données à la disposition du public en rapport avec le couloir vert, avant d'appeler à plus de transparence, d'implication des communautés locales à travers les CLIP afin de résorber les défis liés à la migration climatique et son impact sur les ressources.

4e communication :

LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES EN EAU EN RDC ET LA GESTION TRANSFRONTALIERE DES EAUX DU BASSIN DU CONGO



Prof. Patience NGELIKOTO

Doyenne du département des sciences technologiques
à l'Université pédagogique nationale

Dans son introduction l'intervenante a présenté les préalables pour une bonne stratégie de gestion environnementale, à savoir : la mise en place d'une politique environnementale, des lois et règlements, des institutions de mise en œuvre ainsi que des instruments de gestion.

Elle a rappelé le potentiel écologique de la RDC, le classant ainsi parmi les pays les plus arrosés du Monde et de l'Afrique avant de déplorer la faible gouvernance dans la gestion et l'exploitation de ses ressources.

Parlant de la gouvernance des ressources en eaux en RDC, l'experte a d'abord fait allusion à la Constitution de la RDC qui jette le jalon dans ses Articles :

- 9 (L'Etat exerce une souveraineté permanente notamment sur le sol, le sous-sol, les eaux et les forêts, sur les espaces aérien, fluvial, lacustre et maritime congolais ainsi que sur la mer territoriale congolaise et sur le plateau continental. Les modalités de gestion et de concession du domaine de l'Etat visé à l'alinéa précédent sont déterminées par la loi) ;
- 48 (Le droit à un logement décent, le droit d'accès à l'eau potable et à l'énergie électrique sont garantis). La loi fixe les modalités d'exercice de ces droits qui jette les jalons mais qui devrait être matérialisés par les politiques d'accompagnement.

Elle a ensuite fait allusion à l'article 53 qui conditionne tout transfèrement de l'eau par un référendum populaire. Parlant de la loi relative à la gestion d'eau, l'Expert a regretté l'adoption tardive de la loi en la matière qui n'a été votée qu'en décembre 2015.

Elle a toutefois indiqué que la loi relative à la gestion de l'eau en son article 12 indique les grands principes de la gestion de l'eau, notamment, la nécessité de définir la politique de gestion durable des ressources en eau, l'élaboration des instruments de gestion dont le plan d'action et les schémas Directeurs d'Aménagement et de gestion par bassin hydrographiques.

Avant de renchérir avec l'article 15 qui parle de la mise en place d'un établissement public pour la détermination des standards de qualité des eaux naturelles, la collecte et l'analyse des informations hydrométriques et hydrologiques, la valorisation de l'eau comme ressources économiques, la production, la gestion et la diffusion de l'information sur les ressources en eau et les aménagements hydrauliques ainsi que l'appui au comité de bassin et sous bassin.



Elle a déploré le fait que la loi sur l'eau relative à la gestion de l'eau ne dispose pas des mesures d'application.

L'Expert a indiqué qu'en RDC, plusieurs ministères contiennent la gestion de l'eau dans leurs attributions (Ministères de l'Environnement et Développement Durable, Pêche et élevage, Ressources Hydrauliques). Les attributions des différents Ministères en matière d'eaux se complètent plus qu'ils ne divergent. Elle a clarifié les nuances, le rôle et attributions de chaque ministère dans la gouvernance de l'eau :

- **Le MEDD** : assure la gestion durable des forêts et des ressources en eaux, insistant sur le terme « gestion », « réglementation » et « promotion » ;
- **Le Min. de PECHÉ** : assure la planification des objectifs nationaux dans le domaine de la pêche, l'aquaculture et la pisciculture. Elle a ressorti le terme « planification » ;
- **Le Min des RH** : assure le développement du potentiel de production du transport et de la distribution d'eau et de l'électricité. Elle a ressorti le groupe des termes « développer le potentiel de production, transport et distribution », insistant sur le rôle d'usage de l'eau.

Questions / Réponses :

Les questions posées ont principalement porté sur l'inexistence d'une normalisation dans le secteur de l'eau ainsi que la faible capacité à attirer les investisseurs. En réponse, l'experte a reconnu l'absence des référentiels nationaux en matière de normalisation dans le secteur de l'eau et le recours aux normes étrangères en compensation. Elle a recommandé la nécessité d'un plaidoyer pour l'élaboration et la promulgation des mesures d'application de la loi précitée.

5e communication :

AGROECOLOGIE ET LUTTE CONTRE LA SECHERESSE :



Freddy Muyala

Chargé du département de l'Agriculture et forêts
CENADEP

L'intervenant a présenté la sécheresse comme étant une préoccupation mondiale qui se caractérise par une période marquée par la carence d'eau ayant un impact sur la végétation qui présente des signes de stress hydrique. Les impacts de cette sécheresse sont perceptibles sur les êtres vivants (la végétation, les animaux et les humains).

Il a défini la sécheresse comme un phénomène naturel qui se produit lorsque les précipitations ont été sensiblement inférieures aux niveaux normalement enregistrés (par le passé à la même période) et qui entraîne de graves déséquilibres hydrologiques préjudiciables aux systèmes de production des ressources en terre. La sécheresse est considérée comme l'une des catastrophes naturelles les plus graves, entraînant des pertes économiques et sociales à court et à long terme pour des millions de personnes dans le monde.

Faisant allusion au rapport UN-Water 2018 et 2019, l'expert indique que plus de deux milliards de personnes se retrouvent dans des pays qui connaissent un stress hydrique élevé. D'autres estimations sont encore plus pessimistes, allant jusqu'à quatre milliards de personnes - près de la moitié de la population de la planète déjà confrontées à un stress hydrique sévère pendant au moins un mois de l'année (Global Land Outlook, 2017).



Les risques et la fréquence des sécheresses sont exacerbés par les changements du climat, et pèsent fortement sur les systèmes de productions agricoles et alimentaires sous toutes les latitudes.

Suite à cela, il est impératif de renforcer les approches holistiques de réduction des risques de catastrophe et d'accroissement de la résilience des communautés, des économies et des écosystèmes. Il doit se traduire par la bonne gestion des terres, la limitation de leur dégradation et l'intensification des mesures de leur remise en état.

C'est dans ce contexte que l'agro écologie est importante, car c'est une stratégie intelligente pour l'adaptation aux risques de sécheresse. Celle-ci s'invite dans le processus de transformation des systèmes alimentaires et agricoles en proposant une approche durable qui prend en compte les besoins primaires de l'homme et les techniques nécessaires pour limiter les impacts néfastes d'origine anthropique et ou naturelle.

En outre, l'agroécologie promeut le recours à l'utilisation des variétés adaptées développées localement, le recours aux semences améliorées, la diversification des productions et de multiples techniques pour entretenir les sols et favoriser leurs capacités de rétention en eau.

Il a conclu en encourageant l'utilisation des techniques de stockage de l'eau de pluie, dont certaines ont été développées localement pour augmenter la disponibilité en eau pour les cultures :

- Les pratiques de micro-irrigation ou goutte à goutte pour éviter le gaspillage de l'eau d'arrosage ;
- La couverture des sols ou le paillage pour limiter l'évaporation et maintenir les sols humides ;
- L'associations des cultures ou la complémentarité entre agriculture et élevage, permettant de moins dépendre des intrants agricoles et de mieux faire face à un événement inattendu.

Il a clos son propos en affirmant que si l'exposition à la sécheresse est probablement inévitable, la vulnérabilité des systèmes agricoles exposés peut être réduite par la gestion responsable des ressources hydrauliques et forestières.

3. RECOMMANDATIONS FORMULÉES LORS DES TRAVAUX EN CARREFOURS



a) En rapport avec la question de la sécheresse, désertisation et agriculture

Au Gouvernement

- Evaluer les engagements pris par la RDC dans le défi de BONN (8 millions d'hectares que la RDC s'est engagée à protéger d'ici 2030) ;
- Evaluer le projet Un milliard d'arbre initié par le chef de l'Etat ;
- Mettre en place un fonds de gestion de risque et de catastrophe naturelles ;
- Doter la METTELSAT des moyens techniques et financiers pour mener à mieux ses missions ;
- Mettre en place un cadre multi-acteurs pour une implémentation durable du projet de couloir vert.

A l'agence national de météorologie et de télédétection par satellite (METTELSAT)

- Mettre à la disposition du public des données fiables dans les zones à haut risque de sécheresse.

Au niveau régional

- Renforcer la coopération régionale à travers un programme de dessalement et de traitement des eaux.

A la société civile

- Renforcer les capacités des acteurs locaux en gouvernance écologique.

b) En rapport avec le projet de transfèrement de l'eau : Projet Trans-aqua :

Au Gouvernement

- Rendre public la position officielle du Gouvernement congolais sur le projet Transaqua ;
 - Mettre en place un cadre multi-acteur et multisectoriel qui réfléchit et suit la question de manière pérenne ;
- Au niveau régional
- Faire l'état des lieux des sous bassins dans le pays au regard des sollicitations et des enjeux climatiques pour situer le sous bassin approprier pour le transfert de l'eau vers le nord

Société civile

- Organiser des dialogues et débat public sur les différentes opinions sur la question du transfert d'eau vers le nord ou le sud ;
- Pour la société civile, mettre une Task force pour le plaidoyer sur les enjeux autour du transfert d'eau vers les pays qui sollicité.

c) En lien avec les migrations climatiques et pression sur les ressources :

Pour le Gouvernement congolais

- Faire un état des lieux de la question des migrations climatiques et mettre en œuvre des solutions adaptées à chaque région ;
- Intégrer la migration environnementale dans les stratégies nationales de lutte contre le changement climatique ;
- Mettre en place un programme d'accompagnement des communautés hôtes et déplacées climatiques.

Au niveau régional

- Intégrer les données migratoires dans les politiques climatiques nationales ;
 - Créer des mécanismes juridiques pour protéger les migrants environnementaux ;
- Pour la société civile
- Créer des plateformes régionales de veille et d'alerte sur les migrations climatiques ;
 - Développer des projets pilotes d'adaptation communautaire basés sur les solutions locales fondées sur la nature ;
 - Mettre en place un mécanisme d'alerte sur la progression des zones à risque de sécheresse et de désertification.

Pour les chercheurs :

- Évaluer les impacts différenciés selon le genre, l'âge, le statut économique et produire des données localisées, genrées, longitudinales ;
 - Développer des modèles prédictifs liant migration et dégradation écologique ;
 - Évaluer les politiques existantes d'accueil des migrants climatiques et leur durabilité.
- d) En lien avec l'Agroécologie et la lutte contre la sécheresse :

Au Gouvernement congolais

- Mettre en pratique la Gestion durable des terres et des forêts (GDTF contenant des techniques selon les zones climatiques) et promouvoir l'intégration de l'agro écologie ;
- Appuyer le financement des projets de lutte contre la désertification dans les zones arides en RDC ;
- Subventionner la mise en place du système d'irrigation goutte à goutte ;
- Vulgariser la convention sur la lutte contre la désertification dans les provinces arides ;
- Vulgariser le programme d'action nationale de lutte contre la désertification ;
- Vulgariser les programmes d'actions nationales de la grande muraille vertes de la SADC en RDC .

A la société civile

- Mener un plaidoyer pour la mise en application des différentes conventions régionales et internationales ;
- Sensibiliser les communautés sur l'importance des activités écologiques (en organisant les campagnes locales) ;
- Vulgariser la convention sur la lutte contre la désertification dans les provinces arides ;
- Vulgariser le programme d'action nationale de lutte contre la désertification ;
- Vulgariser les programmes d'actions nationales de la grande muraille vertes de la SADC en RDC ;

e) En lien avec la Gouvernance des ressources en eau en RDC et la gestion transfrontalière des eaux du bassin du Congo :

Au Gouvernement congolais

- Elaborer et promulguer les mesures d'application de la loi relative à l'eau ;
- Mettre en place de la politique Nationale relative à la gestion de l'eau en RDC.

A la société civile

- Mener un plaidoyer pour la mise en place des mesures d'application de la loi relative à l'eau ;
- Vulgariser et sensibiliser les parties prenantes sur la loi relative à l'eau ;
- Mener un plaidoyer pour la mise en place de la politique Nationale relative à la gestion de l'eau en RDC ;
- Mener un plaidoyer en faveur du renforcement des mécanismes de production des normes dans le secteur de l'eau.

3. CONCLUSION

A l'issue des travaux, les participants ont affirmé que la sécheresse est une catastrophe naturelle grave qui entraîne des stress hydriques, limite la production agricole, accentue la désertification et occasionne des déplacements massifs de la population en RD Congo. A cet effet, il est important de renforcer les approches de réduction des risques et d'accroître la résilience des communautés, des économies et des écosystèmes face à cette catastrophe.

Des recommandations ont été formulées pour accroître la collaboration multi acteurs (Gouvernement, chercheurs, partenaires techniques et financiers, organisations de la société civile) pour développer et implémenter des stratégies durables en vue d'accompagner les communautés et le pays s'adapter face à la sécheresse et de mieux lutter contre les effets de la désertification.

Pour plus d'Informations :

Phone :

+243 998 311 827

Adresse :

01 Wagenia, Gare Centrale, Gombe/Kinshasa. RDC

Site Web :

www.cenadeprdc.org

